

Fiche Produit



Assurance AUTO

Avec AssurOne, l'assurance auto devient plus simple.

Notre rôle est de vous proposer un contrat avec toutes les garanties dont vous avez besoin pour rouler en toute tranquillité, avec une cotisation la moins chère possible. Pour cela, nous négocions en permanence auprès des plus grandes compagnies d'assurance du marché. Faites-nous confiance et profitez ainsi de cette organisation efficace pour vous aider à réaliser chaque année jusqu'à 40 % d'économies sur votre budget d'assurance automobile.

AssurOne c'est votre Assureur à domicile !

Dès votre demande de devis, vous accédez à un espace personnel sécurisé qui vous permet, de retrouver votre devis, de souscrire votre contrat et d'y accéder en permanence, par exemple pour régler vos cotisations, signaler un changement d'adresse, ou déclarer un sinistre en ligne. Tous ces services sont bien entendu disponibles par téléphone auprès de votre conseiller AssurOnline.

Cette organisation vous permet de bénéficier d'un véritable service à domicile pour la gestion de vos assurances. Cela nous permet aussi de réduire fortement les dépenses de gestion et ainsi de vous faire bénéficier directement de ces économies sur vos cotisations.



Ça change de l'Assurance !

Contactez-nous !

www.assurone.com

Europ Assistance

1, Promenade de la Bonnette
92633 Genevilliers cedex

Tél. : 01 72 76 16 40

Fax : 01 72 76 16 40

contact@assurone.com

Les **10** avantages de notre Assurance **AUTO** :

- 1- Votre devis en **quelques clics** pour comparer facilement.
- 2- Une solution d'assurance proposée dans **99% des cas**, quels que soient vos antécédents d'assurances.
- 3- Un tarif avantageux, **jusqu'à 40 % moins cher** que votre assurance actuelle.
- 4- **4 formules** de garanties pour une Assurance Auto adaptée à vos besoins.
- 5- **Une assistance à 0 km**, pour être vraiment tranquille dans tous vos déplacements.
- 6- **Aucune franchise** sur la garantie bris de glace.
- 7- Une option « **complément dommage** » pour renforcer votre indemnisation lors d'un sinistre.
- 8- La **garantie du conducteur** pour les dommages corporels subis.
- 9- Le **règlement rapide des sinistres** et le prêt de véhicule de remplacement en cas d'immobilisation prolongée.
- 10- Le **paiement mensuel** de votre cotisation, pour simplifier la gestion de votre budget.

(*) Voir Conditions générales et Conditions d'assistance.

I - Les avantages Assuronline pour votre contrat Automobile

Assuronline a négocié pour vous une Assurance Auto qui vous donne accès à des tarifs très avantageux auprès des Compagnies d'assurances les plus solides et expertes dans leurs domaines.

Pour vous proposer le meilleur tarif, nous comparons instantanément les tarifs de nos compagnies partenaires pour vous offrir le devis le mieux adapté à votre situation personnelle et vous faire profiter d'un maximum d'économies.

Même si votre date d'échéance est encore lointaine, n'hésitez pas à comparer dès aujourd'hui. En effet, vous bénéficiez chez Assuronline de la garantie « Eurêka » : votre tarif est garanti jusqu'à un an maximum, jusqu'à la date d'effet choisie pour votre nouveau contrat.

II - Des garanties de protection adaptées à vos besoins.

L'assurance Auto Assuronline comporte 4 formules de garanties pour vous permettre de choisir les garanties adaptées à vos besoins.

Voici nos formules AUTO	Contact	Contact +	Confort	Sérénité
Responsabilité civile	✓	✓	✓	✓
Protection juridique recours	✓	✓	✓	✓
Assistance 0Km, panne et accident	✓	✓	✓	✓
Garantie du conducteur	✓	✓	✓	✓
Bris de glaces sans franchise		✓	✓	✓
Catastrophes naturelles et technologiques		✓	✓	✓
Attentats		✓	✓	✓
Incendie / Tempête			✓	✓
Vol			✓	✓
Réduction de franchise			○	○
Garantie Complément Dommages			○	○
Vandalisme				✓
Evénements naturels				✓
Dommages Tous Accidents				✓

✓ Garantie incluse - ○ Garantie en option

III - Détails des différentes garanties proposées

- Responsabilité Civile

Conformément à l'obligation d'assurance, nous garantissons les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile lorsqu'elle est engagée en raison des dommages matériels ou corporels subis par des tiers, dans lesquels le véhicule assuré est impliqué. Notre garantie correspond aux exigences de la réglementation française et à celles des différentes législations des pays dont le nom figure sur la carte verte.

Nous garantissons les dommages corporels sans limitation de somme, et les dommages matériels dans la limite de 100 000 000 € (dont 1 500 000 € pour les dommages d'incendie ou d'explosion)

Ces limites sont très supérieures aux limitations introduites dans de très nombreux contrats concurrents.

- Protection Juridique Recours/ Défense Pénale et Recours Suite à un Accident

Cette garantie permet aux personnes assurées de bénéficier d'une assistance et du règlement des frais correspondants lorsqu'à la suite d'un sinistre (accident dans lequel le véhicule assuré est impliqué) elles sont en litige avec un tiers.

Assistance au véhicule et aux personnes

La gestion des prestations ASSISTANCE est confiée à Europ Assistance.

Cette garantie prend en charge les frais de remorquage du véhicule en panne ou accidenté, sans franchise kilométrique, l'organisation et la prise en charge d'un véhicule de remplacement en cas d'accident ou de vol, des frais de rapatriement et des frais de retour du véhicule.

Elle est complétée par un ensemble de prestations à destination du conducteur du véhicule assuré et de ses passagers. Nous garantissons les frais de remorquage à concurrence de 165 € par sinistre, le véhicule de remplacement pendant 4 jours maximum et les frais de rapatriement de l'assuré blessé dans un accident sans limitation de somme. Les clauses et limites de ces garanties sont reprises dans la Convention 2009 remis lors de l'établissement du contrat. Les coordonnées du plateau d'assistance sont reprises sur la carte verte délivrée à la souscription et lors des renouvellements du contrat.

- Garantie du Conducteur

Nous garantissons l'indemnisation des dommages corporels subis par le conducteur, lors d'un accident engageant le véhicule assuré.

- Bris des Glaces

Nous garantissons, lors qu'ils sont endommagés du fait d'un bris accidentel, le coût des réparations ou de remplacement du pare-brise, de la lunette arrière, des glaces latérales, des blocs optiques et, s'ils sont en verre ou en matière translucide, du toit ouvrant et des protections de phares. Cette garantie est accordée à concurrence du coût des réparations, sans limitation de somme.

- Vol

Nous garantissons le préjudice matériel direct résultant : de la disparition du véhicule à la suite d'un vol, du vol d'éléments du véhicule, des détériorations du véhicule à la suite d'un vol ou d'une tentative de vol. La garantie est étendue au vol par ruse ou par violence. Certains véhicules nécessitent des protections particulières, elles sont reprises aux conditions particulières et sur le devis proposition.

- Incendie - Tempête

Nous garantissons les dommages subis par le véhicule du fait d'un incendie, de la chute de la foudre ou d'une explosion, ainsi que les dommages de nature électrique subis par les installations et les appareils électriques et électroniques. Conformément aux dispositions de l'Article L.122-7 du Code des Assurances, sont aussi garantis, au titre de la couverture « Incendie », les dommages causés au véhicule par les effets du vent dû aux tempêtes, aux ouragans ou aux cyclones.

- Catastrophes Naturelles & technologiques

nous garantissons les dommages causés au véhicule de manière directe par un événement qualifié de Catastrophe Naturelle ou Catastrophe Technologique par arrêté interministériel.

- Attentats

nous garantissons par extension à chaque garantie de dommage souscrite les détériorations causées au véhicule par un attentat, qu'il s'agisse d'un acte de terrorisme, d'une émeute ou d'un mouvement populaire.

- Vandalisme

nous garantissons les détériorations causées au véhicule résultant d'un acte de vandalisme.

- Evénements Naturels

nous garantissons les dommages causés au véhicule de manière directe par l'un des événements suivants : inondation, trombe, tornade, glissement ou affaissement de terrain, lorsque cet événement n'a pas été qualifié de « Catastrophe Naturelle » par les Pouvoirs Publics.

- Dommages Tous Accidents

nous garantissons les dommages accidentels subis par le véhicule du fait d'un choc (y compris la chute de la grêle), de son versement, de son immersion.

- Garantie Complément Dommages

nous garantissons les autoradios et appareils assimilés, les jantes, les effets, objets et accessoires transportés dans le véhicule.